Code	Numéro de catalogue	Titre	Date d'adoption par la Commission	Date de transmission au Conseil	Nombre de pages
COM(1999) 609	CB-CO-99-592-FR-C	Proposition modifiée de règlement (CE) du Conseil portant modification du règlement (CE) nº 1628/96 relatif à l'aide à la Bosnie-et-Herzégovine, à la Croatie, à la République fédérale de Yougoslavie et à l'ancienne République yougoslave de Macédoine, notamment par la création de l'Agence européenne pour la reconstruction (2) (3)	12.11.1999	12.11.1999	7

(1) Ce document contient une fiche d'impact sur les entreprises et, en particulier, les petites et moyennes entreprises (PME).

(2) Ce document fera l'objet d'une publication au Journal officiel.

(3) Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE.

NB: Les documents COM sont disponibles par abonnement global ou thématique ainsi que par numéro; dans ce cas, le prix est proportionnel au nombre de pages.

Non-opposition à une concentration notifiée
(Affaire COMP/M.1403 — Astra/Zeneca)

(1999/C 335/03)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Le 26 février 1999, la Commission a décidé de ne pas s'opposer à la concentration notifiée susmentionnée et de la déclarer compatible avec le marché commun. Cette décision est basée sur l'article 6, paragraphe 1, point b), du règlement (CEE) nº 4064/89 du Conseil. Le texte intégral de cette décision est disponible seulement en anglais et sera rendu public après suppression des secrets d'affaires qu'il peut contenir. Il sera disponible:

— en support papier *via* les bureaux de vente de l'Office des publications officielles des Communautés européennes (voir page de couverture),

— en support électronique dans la version «CEN» de la base de données CELEX; il porte le numéro de document 399M1403. CELEX est le système de documentation automatisée du droit communautaire; pour plus d'informations concernant les abonnements, prière de s'adresser à:

EUR-OP
Information, Marketing and Public Relations (OP/4B)
2, rue Mercier
L-2985 Luxembourg
[téléphone (352) 29 29-42455; télécopieur (352) 29 29-42763].

Non-opposition à une concentration notifiée
(Affaire COMP/M.1679 — France Telecom/STI/SRD)

(1999/C 335/04)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Le 21 octobre 1999, la Commission a décidé de ne pas s'opposer à la concentration notifiée susmentionnée et de la déclarer compatible avec le marché commun. Cette décision est basée sur l'article 6, paragraphe 1, point b), du règlement (CEE) nº 4064/89 du Conseil. Le texte intégral de cette décision est disponible seulement en anglais et sera rendu public après suppression des secrets d'affaires qu'il peut contenir. Il sera disponible:

— en support papier *via* les bureaux de vente de l'Office des publications officielles des Communautés européennes (voir page de couverture),

— en support électronique dans la version «CEN» de la base de données CELEX; il porte le numéro de document 399M1679. CELEX est le système de documentation automatisée du droit communautaire; pour plus d'informations concernant les abonnements, prière de s'adresser à:

EUR-OP
Information, Marketing and Public Relations (OP/4B)
2, rue Mercier
L-2985 Luxembourg
[téléphone (352) 29 29-42455; télécopieur (352) 29 29-42763].